délibérations 2014 - 10 CR du 7 octobre

Séance du 7 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le sept octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du 26 septembre 2014.

Etaient présents : Mme ROUGIER, M. VILLEMIANE, Mme XIMENEZ, Mme MARTY, M. LIAL, M. BERNEDE, M. BOISSIERES, Mme CHOURY, M. FRITSCH, M. LESSEIGNE, Mme COMBEFREYROUX, Mme PAUILLAC, M. VARGAS

Excusée : Mme AVANZINI

Procurations : Mme THOMAS-BENEY a donné procuration à Mme XIMENEZ

M. DIDIER a donné procuration à Mme ROUGIER

Mme FAUVET a donné procuration à M. VILLEMIANE

M. CHAUGIER a donné procuration à M. Naudon

Monsieur VARGAS donne lecture du compte rendu de la précédente réunion. Il est voté à l'unanimité.

Monsieur VARGAS est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- ü Délibération SDEEG
 - · Taxe communale consommation
 - · Proposition énergétique
- ü Délibération GRDF
- ü Délibération subvention voyage au TEXAS
- ü Délibération convention PIGMA
- ü Délibération congés annuels agent communal
- ü Arrêtés CDC assainissement (police des eaux)
- ü Plaque Monument aux Morts
- ü Plan Sauvegarde Communal + EPIDOR
- ü Commission voirie
- ü Gironde Numérique
- ü Divers :
 - Bâche à incendie
 - Commission sports et loisirs 13/10
 - Commission liste électorale
 - Commission information
 - Rencontre des Saint-Nazaire

I - DELIBÉRATION CONCERNANT LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Afin d'être en parfaite concordance avec les délibérations du SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde), le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modes de reversement de la Taxe Municipale de l'électricité par le SDEEG à la commune, soit 80,5% des sommes perçues chaque année. Cet apport, qui se monte environ à 20.000 euros, permet à la municipalité d'investir dans les renforcements de réseaux et l'éclairage public en orientant ce dernier vers des économies d'énergie.

II - DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (D.P.E.)

La commune doit faire mesurer la performance énergétique des bâtiments recevant du public « de la 1ère à la 4ème catégorie ». Le décret n°2013-695 du 30 juillet 2013 impose aux collectivités territoriales de satisfaire à cette obligation avant le 1er janvier 2015 pour les bâtiments supérieurs à 500 m2. Est concerné le gymnase pour un coût de 171 EUR. L'école, l'église et le temple (de superficies inférieures à 500 m2) le seront avant le 1er juillet 2017 pour un coût de 86 à 128EUR EUR. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

III - INSTALLATION D'UN DISPOSITIF DE RELEVEMENT DES CONSOMMATION PAR GDF

Afin de pouvoir relever plus finement les consommations de gaz naturel sur la commune, GDF propose un nouveau dispositif dit « GAZPAR » qui se compose, d'une part de nouveaux compteurs de gaz pour les 56 abonnés de la commune, d'autre part d'un récepteur (« concentrateur) des données envoyées par ces nouveaux compteurs. Ce dernier pourrait être placé sur le clocher de l'église. Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

IV- DELIBERATION SUR LA SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE AU TEXAS

Au fil des semaines, les gains générés par les manifestations festives organisées pour ce voyage et les diverses subventions collectées laissent espérer un prochain «bouclage» du budget. La Municipalité se propose quant à elle de verser une subvention globale de 4300 EUR. Celle-ci est approuvée à l'unanimité. Cependant, certains membres du conseil font remarquer que l'octroi de cette somme aura des conséquences sur le budget des années futures dans le cas de nouveaux voyages ; faudra-t-il chaque année prévoir la même subvention ? Cette subvention dépendrait-elle du montant global du voyage (certains membres évoquent 20 % du total)...? Il est donc prévu de remettre ce débat à plus tard, notamment lors de la discussion portant sur le budget 2015.

V - DELIBERATION SUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION PIGMA

La CDC du Pays Foyen a mis en place, dans le cadre de la cellule urbanisme, un websig (un websig est un outil de cartographie numérique mis à disposition des agents et élus communaux, afin de faciliter le travail sur le territoire intercommunal. Il permet de consulter, en ligne, des informations géographiques à l'échelle de la Communauté, telles les plans du cadastre, de l'IGN (photo aérienne scan 25), du réseau d'eau, du réseau d'assainissement et, sur certaines communes, des plans d'électrification, de gaz et d'éclairage public). L'accès à l'ensemble de ces données est possible grâce à la signature de conventions d'échange de données entre la CDC et les différents partenaires ; il se fait par la **P**lateforme d'**I**nformation **G**éographique **M**utualisée d'**A**quitaine (PIGMA). Accord à l'unanimité des membres.

VII - REPORT DE CONGES ANNUELS D'UN AGENT COMMUNAL SUITE A CONGE MALADIE

La réglementation prévoit que la durée de report d'un congé annuel suite à un congé maladie peut être de 15 mois. L'agent concerné, de retour de congés maladie, pourrait prendre ses congés de 2013 et 2014 respectivement en 2014 puis 2015 voire 2016. Le Conseil Municipal donne son accord de principe tout en laissant à l'autorité de M. le Maire le soin de décider en fonction des besoins du service.

VIII - CDC ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement individuels et collectifs doivent être en conformité avec la réglementation, soit tout-à l'égout, soit filtre à sable ou tout autre procédé légal. Le contrôle est effectué par les sociétés d'adduction et traitement des eaux, Veolia ou Lyonnaise. Le Maire doit prendre un arrêté pour valider ces vérifications. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

IX - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE SUR LE MONUMENT AUX MORTS

Monsieur le Maire, à la demande d'un ancien combattant, propose d'ajouter sur le Monument aux Morts, une plaque en mémoire des Anciens Combattants d'Algérie ainsi que des tués en «opérations extérieures». Le coût en est de 156,90 EUR TTC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

X - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle communale pour planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques, ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population. Toutes les communes ont l'obligation de le prévoir. St-Avit-St-Nazaire est particulièrement concernée par un risque potentiel d'inondation de la Dordogne et de ses affluents. Une réunion sur ce thème est prévue le 13/11/2014 à 18 heures 30 dans le but de réactualiser le plan existant.

XI - COMMISSION VOIRIE

Un certain nombre de dispositifs (tels que l'implantation de panneaux «stop») seront mis en oeuvre dans le but de sécuriser les voies de circulation. Les entreprises ont entamé les travaux prévus.

XII - GIRONDE NUMERIQUE

M. le Maire fait état de la demande d'un habitant de la commune portant sur un procédé d'accélération de connexion internet ainsi que de la réponse de «Gironde Numérique» : cette structure peut mettre en oeuvre cette technologie mais le coût en est exorbitant pour la commune, donc impossible à financer.

XIII - Divers :

- Ø La bâche à incendie sera située aux « Goulards ». Les devis sont prêts. Il reste à préparer la sole.
- Ø La commission sports et loisirs se réunit le lundi 13 octobre à 20 h 30
- Ø La commission liste électorale doit se mettre en place rapidement
- Ø Prochaine réunion commission information le 15/10/2014 à 18 h 30
- Ø Voeux du Maire le vendredi 16 janvier 2015
- Ø Voeux de la CDC le vendredi 30 janvier 2015 salle Marcel Duchant

- Ø Prochaine réunion du Conseil le 7 novembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.